



La 5e Conférence régionale du

Réseau africain des institutions foncières nationales pour les droits communautaires

Freetown, Sierra Leone | Le 14 au 16 octobre 2025

DÉCLARATION DE FREETOWN

Nous, participants à la **5e Conférence régionale du Réseau africain des institutions foncières nationales pour les droits communautaires (ALIN)**, qui s'est tenue du 14 au 16 octobre 2025 à Freetown, en Sierra Leone, organisée par le gouvernement de la Sierra Leone par l'intermédiaire du ministère des Terres, du Logement et de l'Aménagement du territoire de la Sierra Leone, et co-organisée par l'Initiative des droits et ressources (RRI) et l'Alliance foncière de Sierra Leone (SLLA).

Représentant **les institutions foncières nationales des 16 pays africains suivants : Bénin, Burkina Faso, République démocratique du Congo, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Kenya, Liberia, Madagascar, Malawi, Maroc, Sénégal, Sierra Leone, Tanzanie et Togo.**

Nous saluons avec une grande satisfaction la participation de nouveaux pays membres, le Gabon et la Gambie, et encourageons l'inclusion d'autres pays africains dans la prochaine conférence de l'ALIN en 2027. Nous saluons également la participation de communautés économiques régionales telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC).

Nous reconnaissons avec satisfaction les **progrès significatifs accomplis depuis la 4e conférence de l'ALIN à Arusha, en Tanzanie, en 2023**, dans la promotion de la reconnaissance et de la protection des droits fonciers communautaires à travers l'Afrique. Cependant, nous notons que **des défis importants persistent** pour traduire les engagements politiques et juridiques en résultats tangibles sur le terrain. Il s'agit notamment de capacités institutionnelles et financières limitées, d'une coordination insuffisante entre les agences gouvernementales et de progrès insuffisants dans la mise en œuvre de réformes foncières fondées sur les droits humains.

Nous reconnaissons que **la sécurité des droits fonciers communautaires** est essentielle pour **réduire la pauvreté, assurer la sécurité alimentaire, la parité entre hommes et femmes, l'inclusion, la paix et la stabilité, la résilience climatique et promouvoir des investissements responsables en Afrique.** Elle est également indispensable pour réaliser les **objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030, le programme 2063 de l'Union africaine et les engagements mondiaux en matière de biodiversité et de climat 30x30.**

Nous reconnaissons en outre la **diversité des contextes historiques, politiques et socioculturels nationaux** à travers l'Afrique et la nécessité d'adopter **des approches spécifiques à chaque contexte, mais harmonisées, afin**

de renforcer la reconnaissance juridique et pratique des droits fonciers et des droits sur les ressources des communautés.

Nous réaffirmons notre **engagement commun à promouvoir une gouvernance foncière inclusive, transparente et responsable** qui respecte les droits des peuples autochtones, des communautés locales et des femmes en tant que gardiens légitimes et décideurs en matière de terres et de ressources naturelles. Nous réaffirmons également notre **détermination à renforcer la collaboration et la coordination durables** entre les gouvernements africains, les institutions régionales, les chefs traditionnels, les partenaires de développement, les acteurs du secteur privé et les organisations de la société civile afin de promouvoir la sécurité foncière communautaire comme fondement d'un développement équitable, inclusif et durable.

Dans cet esprit, et en nous appuyant sur la vision commune d'une Afrique prospère où les communautés jouissent de droits fonciers sûrs, **nous déclarons et recommandons ce qui suit :**

1. **Promouvoir le leadership des femmes et des jeunes et renforcer leur pouvoir décisionnel** dans la gouvernance et l'administration foncières à tous les niveaux, en veillant à ce que les femmes soient représentées à hauteur d'au moins 30 %, en particulier au sein des institutions foncières nationales et des processus décisionnels.
2. **Décentraliser l'administration foncière** afin de rapprocher les structures de gouvernance des peuples autochtones et des communautés locales, et garantir la fourniture de services accessibles, transparents et responsables.
3. **Accroître les investissements nationaux** dans la mise en œuvre des réformes foncières nationales et des cadres institutionnels grâce à l'inclusion budgétaire et à la participation adéquate du secteur privé.
4. **Renforcer la gouvernance et l'appropriation nationale du réseau ALIN** en nommant deux coprésidents, l'un issu d'un pays anglophone et l'autre d'un pays francophone, et en organisant régulièrement des sessions de coordination et d'apprentissage afin de renforcer la participation active et le leadership des pays membres.
5. **Encourager les pays membres de l'ALIN à prendre des mesures positives pour réduire les défis et coordonner les préparatifs régionaux en matière de pastoralisme**, en particulier pour l'Année internationale des pâturages et des pasteurs 2026, et **assurer une participation active** à la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD) en Mongolie.
6. **Renforcer la collaboration, la coordination et l'apprentissage régional entre les institutions interagences et universitaires** afin de promouvoir la cohérence et l'harmonisation des lois et politiques foncières grâce à des initiatives coordonnées et à l'échange de bonnes pratiques.
7. **Renforcer le rôle des organisations régionales et continentales**, notamment l'Union africaine (UA), les Nations unies (ONU), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et le Centre africain pour les politiques foncières (ALPC), afin de soutenir la mise en œuvre des recommandations de l'ALIN et de les intégrer dans les cadres régionaux et continentaux.
8. **Impliquer les chefs traditionnels et les institutions coutumières** en tant que partenaires clés dans la prévention et la résolution des conflits fonciers et le renforcement des systèmes communautaires de gouvernance foncière, y compris l'élimination de l'accaparement des terres à titre de mesure de protection.

9. **Aligner l'engagement civique et la participation communautaire** sur les lois et politiques nationales afin de renforcer la responsabilité, la cohérence et l'appropriation locale des processus de gouvernance foncière.

Nous, les participants, adoptons la présente **Déclaration de Freetown sur la sécurisation des droits fonciers communautaires en Afrique** comme expression collective de notre engagement commun à promouvoir une gouvernance foncière équitable, inclusive et durable à travers le continent.

Adoptée à Freetown, en Sierra Leone, le 16 octobre 2025.

Signé, les participants